

Promotion des technologies de valorisation et de production énergétique à partir des déchets en Tunisie dans les secteurs prioritaires

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Réalisation de deux études de pré faisabilité technico-économique de projets de production de l'énergie par les déchets

Projet : « Appui à une Transition Energétique Tunisienne Accélérée » TETA

1. Contexte :

La Tunisie est confrontée depuis les années 2000 à un déficit énergétique croissant. Pour y faire face, l'Etat tunisien a adopté une stratégie de Transition Energétique (TE) reposant sur deux piliers, à savoir la promotion de l'efficacité énergétique (EE) et le développement des énergies renouvelables (EnR). Le développement des énergies renouvelables a pour objectif principal de réduire la dépendance du secteur vis-à-vis des énergies fossiles, en particulier le gaz naturel qui représente actuellement 97 % dans la production de l'électricité et de contribuer ainsi à la décarbonation du secteur. Dans ce cadre, et conformément aux objectifs sur lesquels la Tunisie s'est engagée dans sa Contribution Déterminée au niveau national (CDN), visant l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre de la Tunisie, à travers la réduction de l'intensité carbone nationale à 45 % à l'horizon 2030, il est planifié de réduire la demande d'énergie primaire de 30 % et d'augmenter la part de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables dans le mix électrique pour atteindre 35 %.

En vue d'atteindre ces objectifs ambitieux, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (MIME), l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) et la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) en coopération avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) mettent en œuvre le projet « Appui à une Transition Energétique Tunisienne Accélérée » (TETA). Le projet comporte quatre axes d'intervention :

- Amélioration du cadre stratégique et réglementaire pour la transition énergétique,
- Optimisation de la gestion du secteur de la maîtrise de l'énergie,
- Amélioration de la qualité et qualification dans le secteur privé,
- Promotion de solutions innovantes pour la contribution du système électrique à la TE

Le présent appel à candidature s'inscrit dans le cadre des activités de la composante 3, liée à la qualité et qualification du secteur privé.

Dans ce cadre, une attention particulière est accordée à la promotion de production de l'énergie électrique et/ou thermique à partir des déchets et de la biomasse en particulier dans les secteurs de l'industrie de l'agriculture, et ce à travers le lancement d'un programme dont l'un de ses objectifs est d'accompagner 02 entreprises à la réalisation des études de pré faisabilités technico-économique pour la valorisation énergétique de leurs déchets.

2. Objectif du programme :

Cet appel à manifestation d'intérêt est destiné aux entreprises publiques et privées des secteurs industriel et agricole souhaitant bénéficier de l'appui de cette mission pour réaliser des études de pré faisabilité technico-économiques pour l'intégration des technologies de production de l'énergie à partir de leurs déchets.

3. Entreprises cibles :

Les entreprises partenaires qui seront accompagnés à travers cette mission seront sélectionnées par l'ANME et la GIZ. Le nombre d'entreprises à choisir est limité à deux (02) **entreprises appartenant aux secteurs industriels ou agricole.**

4. Avantages accordés par la mission :

La mission prendra en charge :

- L'étude de faisabilité technique avec une proposition d'une solution technique de production d'énergie (électrique ou/et thermique) :
 - Recensement des consommations électrique et thermique ;
 - Estimation de la production et /ou de la consommation annuelles ;
 - Analyse détaillée du profil énergétique existant ;
 - Energie électrique
 - Energie thermique
 - Profil global existant
 - Profil froid (production et consommation)
 - Proposition d'une solution de production d'énergie à partir des déchets
 - Pré-ingénierie

- L'étude de rentabilité économique des projets :
 - Economie escomptée à l'échelle de l'entreprise ;
 - Economie sur l'ensemble de la chaîne de valeur (déchets collectés, stockage, traitement, transport, compostage, etc...) et sur le CO2 évité ;
 - Moyens de contrôle et de régulation ;
 - Evaluation de d'investissement ;
 - Etablissement de la rentabilité économique et principaux indicateurs financiers

5. Engagements et responsabilités :

Après la phase de sélection, une convention de partenariat comportant les principaux engagements des parties prenantes du projet sera signée entre les organismes accompagnés, l'ANME et la GIZ.

6. Durée et planning (à titre estimatif) :

La durée prévue pour la réalisation de ce projet est **04 mois** à compter à partir de **novembre 2024**.

Etapes	Novembre 2024	Décembre 2024	Janvier 2024	Février 2025	Mars 2025
Sélection des organismes partenaires	X				
Signature des conventions	X	X			
Démarrage de la mission		X			
Réalisation des études de pré-faisabilité technico-économiques			X	X	
Présentation des résultats					X

1. Documents exigés dans la manifestation d'intérêt et procédure :

La candidature à l'appel à manifestation d'intérêt se fait en envoyant le dossier de candidature **avec la mention :**

Projet TETA – Candidature - Promotion des technologies de valorisation et de production énergétique à partir des déchets en Tunisie dans les secteurs prioritaires

contact.biomasse@anme.nat.tn

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- **Informations utiles sur l'entreprise :**

Il s'agit de remplir le formulaire (en annexe) pour avoir une idée sur la situation énergétique de l'entreprise. Le formulaire doit être **signé par la direction générale**.

- **Lettre de manifestation d'intérêt signée par la direction générale qui contient :**

- La motivation de l'entreprise pour adhérer à cette mission
- Les intérêts de l'entreprise pour la réalisation du projet de valorisation et de production énergétique à partir des déchets.
- Une brève description des efforts et réalisations de l'entreprise en matière de collecte et de gestion des déchets

- **Formulaire en annexe rempli avec le maximum des données techniques disponibles**

La sélection des entreprises sera effectuée selon des critères transparents, définis préalablement par l'ANME et la GIZ. Il est à noter que les dossiers de candidature devront être complets pour pouvoir les considérer.

2. DATE LIMITE:

La date limite de soumission des dossiers de candidature est le **29 novembre 2024**.

Afin de pouvoir mieux vous connaître, nous vous saurions gré de nous compléter ce questionnaire de la manière la plus détaillée possible. Nous vous en remerciant d'avance pour votre collaboration.

Siège de l'organisme	
Nom de l'organisme	
Adresse	
Code postal, ville	
Premier responsable de l'organisme	

Personne de contact pour ce programme			
Nom et prénom			
Fonction		Téléphone	
E-mail		Fax	

1. Quel est le chiffre d'affaires de l'année 2023 et sa répartition ?	
Chiffre d'affaires	
Export	
Local	
2. Prière d'indiquer, en détail, l'activité de l'entreprise.	

Formulaire : situation énergétique de l'entreprise

3. Prière d'indiquer la valeur énergétique de la consommation énergétique durant les 3 dernières années

	Valeurs absolues			Unité
	2021	2022	2023	(KWh / TEP...)
<input type="checkbox"/> Electricité				
<input type="checkbox"/> Gaz				
<input type="checkbox"/> Fioul				
<input type="checkbox"/> Diesel				
<input type="checkbox"/> Essence				
<input type="checkbox"/> GPL				
<input type="checkbox"/> Autres : (à spécifier)				

4. Informations supplémentaires

Quels sont les équipements, procédés ou autre qui consomment le plus d'énergie ? Indiquez le pourcentage si c'est possible.

5. Prière d'indiquer la part de l'énergie dans le coût de revient de votre produit final (en %)

6. Est-ce que l'une des sources d'énergie citées précédemment est utilisée pour produire une autre énergie (vapeur, chaleur, froid, électricité, etc.) et quelle est la quantité produite ?

Autres énergies	Quantité	Unité

ANNEXE

7. Existe-t-il une source d'énergie renouvelable (solaire thermique ou PV, éolien etc...) ? si oui, qu'elle est la puissance installée ?

--

8. Contrat d'achat de l'énergie (STEG) ?

Type de contrat (uniforme, poste horaire) :

Puissance souscrite par poste horaire

--

--

9. Prière d'indiquer certaines données relatives aux déchets produits par vos activités

Production/génération de déchets/an	Quantités de déchets générés par an	Caractéristiques					Usages actuels des déchets
		Teneur en eau (%)	Teneur en matières organiques (%)	Pouvoir calorifique/ Kcal/kg	Teneur en cendres (%)	Autres caractéristiques	
Type de déchets							
.....							
.....							
.....							
.....							
.....							
Coûts de gestion des déchets (DT/an)							
Collecte							
Stockage							
Traitement							
Autres (à spécifier)							

10. Site proposé pour l'installation du système de valorisation énergétique des déchets :

Nom :	
Adresse :	
Espace disponible pour le stockage des déchets :	
Espace disponible pour l'installation de valorisation énergétique :	

11. Technologie recommandée pour la valorisation énergétique des déchets

Type de déchets	Technologie proposée

12. Autres détails,

Existe-t-il un système de valorisation énergétique des déchets	
Déchets valorisés	
Type de technologie de valorisation	
Energie produite	
Puissance de système de valorisation	
Exploitation de l'énergie produite à partir de la valorisation de déchets	
Questions, commentaires ou autres information nécessaires : (P.ex. coopération avec une autre entreprise produisant des déchets similaire / compatible dans le voisinage)	

Date :

Signature de la direction générale de l'organisme

ANNEXE

Tableau : Evaluation des candidatures

Critères de sélection	Pondération
<u>Dossier de la manifestation d'intérêt :</u> - Tous les documents exigés sont fournis: 10 points - Annexe rempli et approbation envoyée: 5 points - Lettre de motivation signée par la direction générale: 5 points	25%
<u>Consommation énergétique:</u> - Inférieur à 400 TEP : 0 points - Entre 400 et 800 TEP: 05 points - Entre 800 et 1000 TEP: 07 points - Supérieur à 1000 TEP: 10 points	10%
<u>Part de l'énergie dans le cout de revient du produit final:</u> - Inférieur à 15%: 0 points - Entre 15% et 35%: 5 points -Entre 35% et 40 %: 7 points - Supérieur à 40 %: 10 points	10%
<u>Quantité de déchets à valoriser par an :</u> - Inferieur à 15 tonnes : 0 points - Entre 15 tonnes et 50 tonnes: 5 points - Supérieure à 50 tonnes: 10 points	30%
<u>Demande de chaleur, vapeur/eau chaude, froid par an</u> - Aucune demande : 0 points - Demande < 5 MWh: 5 points - Demande > 5MWh : 10 points	15%
<u>Expérience dans la valorisation énergétique</u> - Aucune expérience : 0 points - Une seule expérience : 5 points - Plus d'une expérience : 10 points	10%
Note totale	100%